

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-2-6

Séance du vendredi 13 mars 2015

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

HAUTE ALSACE TOURISME AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR 2015

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 autorisant l'exécution anticipée du budget 2015,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2015-1-2-6 du 16 janvier 2015 attribuant une subvention de fonctionnement pour 2015 à Haute - Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-2-3 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique, une subvention complémentaire de 1 272 150 € pour son fonctionnement dans le cadre des périmètres d'intervention précisés au titre du programme d'actions 2015, portant le montant total des subventions départementales allouées à cette structure à 2 197 350 € ;
- Approuve l'avenant n°1 à la convention de financement conclue avec Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique, joint en annexe, précisant les modalités administratives et financières afférentes à ce complément de subvention et autorise le Président du Conseil Général à le signer ;

- Décide de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
Eric STRAUMANN ne participe pas
au vote en sa qualité de Président de l'ADT